

Document d'orientations du Réseau DEPHY pour la période 2021-2025

Ce document a pour vocation de cadrer les orientations du réseau DEPHY (ciblant les actions 2 et 3 du plan Ecophyto 2+, couvrant à la fois l'animation du sous-réseau Dephy Ferme, du sous-réseau Dephy Expe, la coordination nationale et l'administration du système d'information Agrosyst) pour la période 2021-2025, allant de l'année du lancement de l'appel à projet pour renouveler le réseau Ferme à l'année 2025. 2025 correspondra à l'année d'achèvement des projets du réseau Expé, lancés en 2017-2018 et à l'année-cible pour le plan Ecophyto (objectif de réduction de -50 % de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, dits « phytos » dans la suite du document).

L'élaboration de ce document a pour origine, en 2019, l'identification des besoins suivants :

- améliorer le fonctionnement du réseau et répondre aux enjeux du plan Ecophyto 2+, notamment un meilleur équilibre entre les axes du plan et un plus grand impact des actions ;
- préciser le positionnement stratégique de DEPHY ;
- renforcer la connaissance de ce réseau et l'appropriation des résultats qu'il produit auprès du plus grand nombre d'acteurs ;
- décliner les grands objectifs de DEPHY en orientations pluriannuelles, puis en déclinaison annuelle.

Les grandes étapes d'élaboration de ce document ont été les suivantes :

- concertation sur l'amélioration du réseau DEPHY, menée en 2019 sous la forme de neuf ateliers thématiques regroupant l'ensemble des acteurs concernés, soit environ 130 personnes : référents Ecophyto d'administration centrale, instituts techniques, ONG, OFB, référents Ecophyto en DRAAF-DREAL-Agences de l'eau, chambres d'agriculture, organismes de développement agricole autres que chambre d'agriculture, chercheurs, ingénieurs territoriaux et experts filières du réseau DEPHY ;
- réalisation d'une synthèse de cette concertation (en annexe), complétée de cinq contributions écrites (APCA, Réseau Civam, OFB, FNE, INRAE), validée au Comité stratégique DEPHY du 30 juin 2020 ;
- élaboration et validation du document d'orientations simultanément à l'appel à projets de renouvellement du réseau Ferme fin 2020.

Préambule : le réseau DEPHY, un dispositif utile, à pérenniser dans le temps

Le réseau DEPHY s'est inscrit dès l'origine du plan Ecophyto comme le réseau de démonstration des fermes engagées dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par la mise en œuvre des principes de la protection intégrée des cultures (PIC). Il a historiquement ciblé son action sur l'accompagnement d'agriculteurs dans leur démarche volontaire de changement de pratiques agricoles vers un moindre usage des produits phytopharmaceutiques, et la documentation de ces pratiques. Si ce niveau d'action est nécessaire pour référencer, faire connaître et contribuer à l'appropriation des principes de la PIC et des alternatives, il n'est toutefois pas suffisant à lui seul pour enclencher un changement massif des pratiques agricoles et une baisse globale de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Pour viser cet objectif, des leviers socio-économiques complémentaires sont à activer et relèvent d'autres actions du plan Ecophyto, et plus généralement de la politique agricole française et européenne.

Lors de la concertation menée en 2019-2020, aucun acteur n'a remis en cause l'existence, ni la pertinence, du réseau DEPHY. **Un consensus solide existe sur son utilité et sa contribution aux objectifs suivants :**

- **constituer une base fondatrice permettant d'assumer politiquement et techniquement le plan Ecophyto, par la mise en œuvre par les acteurs du monde agricole des principes de la protection intégrée des cultures montrant, d'une part, comment obtenir et maintenir un système à bas niveau de phytos et, d'autre part, comment reconcevoir son système pour réduire significativement son utilisation de phytos, tout en restant économiquement performant**, pour toutes les filières de production végétale et dans une diversité de contextes de production ;
- **répondre aux besoins de connaissances encore importants** (besoin de données sur le temps long, évolution continue du contexte et des pratiques, leviers et freins restant à compléter, en particulier sur les rôles de la biodiversité et des régulations naturelles) **pour rechercher, éprouver et documenter les solutions vers la réduction forte de l'utilisation des phytos**, par la création de références techniques et économiques et la valorisation des « bases de données agricoles », mises à disposition auprès de nombreux partenaires ;
- **contribuer à l'enjeu de massification des changements de pratiques**. Cette contribution, qui n'est pas l'apanage du seul réseau DEPHY, doit être améliorée, d'une part car DEPHY reste trop peu connu des agriculteurs et d'autre part car le transfert et l'appropriation des solutions éprouvées dans DEPHY restent trop limités. Les voies de progression identifiées visent une meilleure appropriation des apports de DEPHY par les acteurs du développement et par les acteurs situés à l'amont et à l'aval de la production (agro-équipementiers, interprofessions, coopératives, transformateurs) ;
- **répondre à un besoin de capitalisation et de transmission des savoirs et expériences sur le métier de conseiller** et sur la manière d'accompagner les agriculteurs dans le changement. Les compétences des ingénieurs DEPHY, qui font référence sur le terrain, doivent d'être mieux valorisées et capitalisées, à l'heure où l'organisation, le financement et l'encadrement réglementaire du conseil agricole sont en pleine évolution.

Les orientations détaillées dans la suite du document sont basées sur la pérennisation des caractéristiques majeures du réseau DEPHY, à savoir sa finalité centrée sur les phytos, ainsi que sa structuration en une cellule d'animation nationale multipartenariale, un niveau territorial et un niveau local d'accompagnement des projets (groupes de fermes, expérimentations). Les orientations définissent les priorités d'actions à mener de 2021 à 2025, elles ont vocation à être déclinées opérationnellement au sein de programmes de travail annuels.

Axe 1 – Un réseau DEPHY producteur de références appropriables pour documenter les solutions vers la réduction forte de l'utilisation de phytos

Orientation 1 : restructurer le sous-réseau Ferme à l'occasion de son renouvellement en précisant les profils et l'ambition des groupes de fermes

Points clé de la concertation menée en 2020 :

- pertinence du réseau de ferme et de l'accompagnement de projets collectifs cohérents ;
- dimensionnement pouvant être réduit au niveau de 2015, autour de 2000 fermes tout en gardant un niveau de représentativité suffisant pour faire référence ;
- nécessité de mieux distinguer les différents profils de fermes quant à leurs performances en termes d'utilisation des phytos, et d'avoir une proportion plus équilibrée des différents profils souhaités ;
- maintien d'une ambition de réduction forte compatible avec l'échéance d'Ecophyto 2025.

Le renouvellement du sous-réseau Ferme à compter du 01/01/22 se fera par un appel à candidatures lancé en janvier 2021, qui intégrera les éléments suivants :

- candidature à l'échelle d'un groupe d'une douzaine d'agriculteurs pouvant comporter à la fois des fermes avancées dans leur transition agro-écologique, avec des IFT significativement inférieurs à la moyenne (régionale ou du type de production considéré) et des fermes présentant un projet de réduction forte de leur usage de produits phytosanitaires, avec des IFT initiaux plus proches de la moyenne ;
- projets ayant une ambition élevée de baisse, ou de maintien bas, du niveau d'usage des phytos (à chiffrer à l'échelle du collectif), portant obligatoirement sur une reconception des systèmes de production dans une logique de transition agro-écologique globale, s'inscrivant explicitement dans les principes de la protection Intégrée des cultures, et pouvant faire appel à des techniques ou leviers innovants/peu documentés jusqu'à présent (ex : prophylaxie, régulations naturelles, biodiversité fonctionnelle, etc.) ;
- engagements de la structure candidate permettant le fonctionnement optimal du groupe via la présentation d'un « plan d'accompagnement » contenant *a minima* l'animation prévue auprès des exploitants, les mesures envisagées pour assurer la continuité de l'accompagnement, les formations envisagées pour l'Ingénieur DEPHY mis à disposition, les interactions envisagées au sein et en dehors du réseau DEPHY ;
- engagements de la structure candidate permettant de capitaliser et valoriser les acquis DEPHY en les diffusant au sein et en dehors de la structure via la présentation d'un « plan de transfert » comprenant *a minima* les actions suivantes : diffusion des résultats du groupe, valorisation des compétences de l'ingénieur réseau, contribution à la massification du nombre d'agriculteurs engagés dans la réduction des phytos en cohérence avec les autres actions de la structure visant à accompagner la transition agro-écologique des exploitations ;
- engagement global de la structure candidate à respecter les exigences du réseau DEPHY, en particulier concernant la collecte et l'enregistrement des données de suivi des fermes et la production de comptes rendus d'activité.

Au-delà de ces critères, la sélection des candidatures à l'appel à projets veillera notamment à intégrer les éléments suivants :

- juste proportion entre les deux « profil-type » de fermes cités ci-dessus ;
- représentativité territoriale et des types de production ;
- diversité des structures porteuses ;
- pour les fermes se réengageant, prise en compte de l'historique dans l'évaluation du projet.

Au regard de la diversité des situations de productions françaises qu'il serait nécessaire de garder pour continuer à faire référence, un plancher minimum de 2 000 fermes serait à préserver.

Ce réseau renouvelé alimentera la création de référence selon les objectifs suivants :

- couvrir la majeure partie des situations de production françaises et décrire les principaux freins et leviers de ces situations pour réduire les phytos ;
- décrire les systèmes maintenant un IFT réduit dans le temps et performants sur les plans économique, social et environnemental, documenter les combinaisons de pratiques mises en œuvre et les résultats atteints, et analyser les conditions de généricité de tout ou partie de ces systèmes ;
- décrire les trajectoires de réduction des systèmes au cours de leur reconception, documenter les combinaisons de pratiques adoptées et l'évolution des performances, afin de fournir des exemples inspirants pour les conseillers et agriculteurs dans des situations de production comparables. Pour les systèmes confrontés à des situations de production difficiles, notamment avec impasses techniques, où les freins prédominent sur les leviers, approfondir l'analyse de la multiperformance et élargir le spectre d'analyse pour ouvrir le panorama des leviers à mobiliser (acteurs de l'aval, recherche-développement) ;
- fournir des outils mobilisables par les conseillers permettant d'évaluer la performance des systèmes qu'ils accompagnent et de co-construire avec les agriculteurs des systèmes multi-performants à bas niveaux de produits phytos.

Orientation 2 : faire évoluer le sous-réseau Expé pour augmenter sa transférabilité et ses impacts sur la réduction de phytos

Points clé de la concertation menée en 2020 :

- pertinence des expérimentations « systèmes » en rupture forte quant à l'utilisation des phytos, pour anticiper les évolutions futures et envisager leur transférabilité aux exploitations agricoles ;
- capitalisation, valorisation du dispositif Expé amélioré et difficulté d'appropriation de ces résultats à la fois par les agriculteurs et par la recherche.

Conduire à leur terme les projets retenus à l'appel à candidatures de 2017-2018 en veillant à capitaliser et diffuser les expériences et résultats, pendant et à la fin des projets :

- en priorité au sein des structures portant les projets, dont les instituts techniques ;
- auprès des conseillers et agriculteurs, et prioritairement à ceux du réseau Ferme, notamment via l'organisation de visites de site et la participation à des journées d'échanges, qui pourront aborder les difficultés techniques rencontrées ou les situations à impasses ;
- sur les outils et plateformes mis en œuvre tant nationalement que régionalement (EcophytoPIC, R&D Agri...);
- auprès de l'axe Recherche du plan Ecophyto, notamment par une meilleure connexion avec le programme pluriannuel de la recherche d'Ecophyto, une information régulière du CSORI et l'association de chercheurs en lien avec ces thématiques, dans le but que ces projets expérimentaux et des projets de recherche s'alimentent mutuellement

A l'approche de la fin des projets (2023-2024), mener une évaluation globale du sous-réseau Expé, et envisager une évolution en profondeur du dispositif, questionnant les éléments suivants :

- la manière de poursuivre des projets d'expérimentation centrés sur l'approche système, testant et caractérisant des systèmes en rupture vis à vis de l'utilisation des phytos pour répondre aux besoins de production de connaissances nouvelles et d'intégration des connaissances produites dans des systèmes agricoles en conditions réelles de production ;
- l'amélioration de la connexion aux projets de l'axe recherche du plan Ecophyto et aux programmes structurels des instituts techniques et des réseaux de développement agricole.

Orientation 3 : mieux valoriser les données du réseau en exploitant les données existantes et en simplifiant la collecte et la gestion des données du réseau renouvelé

Points clé de la concertation menée en 2020 :

- système d'information Agrosyst administré par l'INRAE : fonctionnel et centralisant l'ensemble des données d'enregistrement pour l'ensemble du réseau, tant Ferme qu'Expe ;
- valorisation des données restant à développer, en les mettant à disposition des membres du réseau, des partenaires, et du grand public ;
- système d'information à faire évoluer en optimisant le temps de saisie et en l'adaptant mieux aux besoins des utilisateurs.

Achever les développements déjà programmés du système d'information Agrosyst permettant, en priorité, de mettre à disposition et d'exploiter les données du réseau DEPHY : récupérer et vérifier la cohérence des données historiques saisies dans d'autres logiciels, développer ou intégrer des indicateurs manquants pour permettre l'analyse multicritères des systèmes, finaliser les modules d'export de données.

Renforcer l'exploitation des données du réseau Dephy :

- donner, dès 2021, un accès public aux performances des fermes DEPHY via l'interface DEPHY Graph ;
- fluidifier la procédure d'accès aux données brutes, développer des outils d'analyse des données pour les ingénieurs réseaux et territoriaux ;
- encourager l'émergence de projets de recherche et développement valorisant les données DEPHY dans le but, d'une part, de documenter la réduction des phytos, et, d'autre part, de développer des analyses croisées avec d'autres thématiques, en particulier la biodiversité, le climat et la fertilisation.

Dans la perspective du réseau Ferme renouvelé : aménager les consignes de saisie et le parcours utilisateurs dans le but de simplifier la saisie des données et leur validation par les ingénieurs réseau.

Élaborer une vision pluriannuelle partagée de l'évolution d'Agrosyst intégrant les éléments suivants :

- préciser les attentes et usages du système d'information Agrosyst intégré à une vision élargie aux autres outils avec lesquels il interagit ;
- renforcer le cadre partenarial du pilotage de cet outil en élaborant et signant une charte d'engagement, portant notamment sur la saisie des données, la mise à disposition et l'actualisation des référentiels, la gouvernance du projet ;
- après étude du coût des impacts, envisager si besoin des améliorations structurelles de l'outil dans une logique de simplification pour les utilisateurs et de meilleure exploitabilité des données pour les acteurs du développement et de la recherche en agriculture.

Axe 2 – Un réseau DEPHY contribuant à la massification des changements de pratiques des agriculteurs au regard de leur utilisation des phytos

Orientation 4 : développer et contribuer au transfert de connaissances capitalisées, outils et méthodes appropriables par les acteurs du développement agricole et les agriculteurs

Points clé de la concertation menée en 2020 :

- des outils et méthodes nombreux et partagés au sein de DEPHY mais qui demeurent insuffisamment diffusés au sein des réseaux de développement agricole et faiblement appropriés par les agriculteurs hors DEPHY ;
- le nouveau conseil stratégique obligatoire représente une opportunité à saisir pour le transfert des connaissances issues de DEPHY ;
- des ressources techniques dont le format et le contenu doivent évoluer ;
- des ressources métiers pour accompagner les agriculteurs et les conseillers existantes mais peu nombreuses et insuffisamment valorisées.

Produire des supports capitalisant les connaissances de DEPHY et répondant aux besoins des acteurs du développement agricole (conseillers, animateurs, techniciens, et structures les employant) selon un mode d'amélioration continue. Il s'agit de poursuivre la production de ces ressources en plaçant les besoins des utilisateurs au cœur de la démarche, en s'interrogeant par exemple sur l'appropriation des productions envisagées par les utilisateurs finaux, et en les adaptant en conséquence.

Ces supports doivent viser les 2 objectifs suivants, d'égale importance :

- l'appropriation des solutions par les agriculteurs, qui peuvent être d'ordre technique ou organisationnelle (reconception de l'ensemble du système de cultures, évolution des règles de décision, adoption de nouveaux leviers ou de techniques isolées) ;
- l'amélioration des compétences métiers des conseillers agricoles (outils d'accompagnement collectifs, de capitalisation des savoirs, conduite du changement, techniques d'animation).

Diffuser et transférer ces savoirs :

- au sein du réseau DEPHY, en particulier via une collaboration étroite entre ingénieurs réseaux, et avec les ingénieurs territoriaux ;
- en lien avec des actions connexes du plan Ecophyto : groupes GIEE-30 000, certiphyto, conseil stratégique phyto, enseignement agricole, etc. ;
- au sein des structures de développement agricole accompagnant des groupes DEPHY et dans le cadre d'initiatives, transversales et inter-réseaux, visant à accélérer le transfert des connaissances (rencontres de pair à pair, visites de site, séminaires, projets spécifiques, stratégies régionales, cellule recherche Innovation Transfert, etc.). Une attention particulière sera prêtée à la mobilisation des connaissances issues de Dephy pour la réalisation du conseil stratégique obligatoire sur les produits phytos ;
- au-delà, diffuser largement les connaissances acquises en s'adaptant aux médias utilisés par les conseillers, techniciens et agriculteurs (réseaux sociaux, vidéos).

Dans le cadre du renouvellement du réseau Ferme (voir également orientation n°1), ces orientations induisent les évolutions suivantes :

- évolution des missions des ingénieurs réseaux : mission valorisation/transfert/capitalisation renforcée, collaboration plus étroite avec les groupes GIEE-30 000 (exemple : participation des ingénieurs réseau DEPHY aux journées d'échanges intergroupes et avec les agriculteurs non encore

impliqués dans des démarches reconnues de réduction de phytos (exemple : rencontres alternatives phytos) ;

- adaptation des missions des ingénieurs territoriaux : renforcement de leur mission d'accompagnement des ingénieurs réseaux et nouvelle mission d'appui à la capitalisation des résultats des groupes Ecophyto 30 000 ;
- engagement des structures employant les ingénieurs réseau pour permettre la bonne conduite des projets et pour la valorisation des enseignements tirés de DEPHY en leur sein : un « plan de transfert » (formation délivrée par un IR aux conseillers de sa structures, réunions d'échanges, transfert des connaissances issues de Dephy pour le conseil stratégique phytos, etc.) ;
- Pour répondre à ces évolutions, et si le disponible budgétaire le permet, un financement complémentaire aux missions dédiées aux IR et aux IT pourra être étudié ;

Sur le sujet précis des collaborations entre DEPHY et l'accompagnement des collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologiques (CATAE), dont les groupes Ecophyto 30 000, elles seront renforcées à plusieurs niveaux :

- des échanges entre animateurs de groupes 30 000 et ingénieurs réseaux ou territoriaux seront systématisés (chaque groupe 30 000 doit avoir identifié un groupe Dephy ou un ingénieur territorial de référence et échanger avec lui) ;
- les ingénieurs réseaux et territoriaux participeront aux rencontres intergroupes ;
- les ingénieurs territoriaux appuieront les coordinateurs de la capitalisation des résultats et expériences des CATAE en chambre régionale d'agriculture : transmission de savoir-faire, outils et méthodes pour capitaliser, animation de séquences communes auprès des animateurs de groupes, etc. ;
- les DRAAF seront associées à ces collaborations, pour une meilleure articulation régionale.

Orientation 5 : faire rayonner les savoirs et connaissances du réseau DEPHY

Points clé de la concertation menée en 2020 :

- des actions de communication locale et nationales menées activement par le réseau DEPHY mais restant trop limitées pour avoir un impact visible : les agriculteurs demeurent peu sensibilisés aux méthodes et résultats du réseau ;
- un réseau DEPHY ayant vocation à être mieux relié aux autres actions du plan Ecophyto, en particulier les dispositifs d'accompagnements aux collectifs d'agriculteurs et les bulletins de santé du végétal ;
- un réseau DEPHY qui gagnerait à être mieux ancré localement dans les démarches de territoires et de filières.

Poursuivre la communication de Dephy auprès d'un large public, aux niveaux national et régional, sur les résultats et expériences du réseau DEPHY : événements nationaux, campagne de communication, EcophytoPIC et autres centres de ressources sur les phytos. Afin d'améliorer l'impact de cette communication, mieux l'intégrer à la stratégie globale de communication du plan Ecophyto.

Créer des passerelles entre la cellule d'animation nationale DEPHY, les autres actions du plan Ecophyto, et d'autres initiatives convergentes afin de partager les enseignements capitalisés par le réseau : action 30 000 (cf. ci-dessous), axe recherche (cf. orientation 2 et 3), certiphyto (apport d'outils et méthodes pour la formation des conseillers), surveillance biologique du territoire (analyse croisée des données d'observation, valorisation de Dephy dans les bulletins de santé du végétal et intégration des analyses des risques du BSV dans Dephy), enseigner à produire autrement (fermes

des établissements d'enseignement engagés dans DEPHY et support de formation), plan d'action nitrates et SDAGE (contribution ponctuelle de DEPHY à certaines actions de ces plans structurants en particulier sur les captages prioritaires), plan protéine, plan biodiversité, etc.

Relier DEPHY aux démarches territoriales en lien avec la diminution des phytos : contribution à la stratégie régionale Ecophyto (transmission de données analysées, de synthèses, appui méthodologique, etc.), liens entre les ingénieurs territoriaux et animateurs territoriaux (des aires d'alimentation de captages notamment), échanges réguliers entre DEPHY et chefs de projets Ecophyto en DRAAF et DREAL, passerelles entre DEPHY et initiatives des collectivités locales (programmes alimentaires territoriaux, développement des circuits courts, contribution à l'évolution des pratiques agricoles en faveur de l'environnement, etc.), entre DEPHY et les actions territorialisées des établissements d'enseignement agricole (EcophytoTer notamment), entre DEPHY et les inspecteurs de l'environnement de l'OFB.

Relier DEPHY aux démarches de filières en lien avec la diminution des phytos aux échelles nationale, régionale et locale : initiatives des interprofessions, des coopératives et négoce, des collectivités, des organismes de défense et de gestion des appellations d'origine, des organisations de producteurs, etc. ; lien avec les projets soutenus par les conseils régionaux, les agences de l'eau, France AgriMer, le PIA 3 et 4. Cette implication de DEPHY dans les démarches de filière paraît d'autant plus appropriée, dans le contexte de séparation de la vente et du conseil, afin de maintenir un lien avec les structures qui choisiront la vente.

Si un nouveau dispositif d'accompagnement des filières territorialisées se met en place dans les actions 21 et 22 du plan Ecophyto, impliquer étroitement les ingénieurs territoriaux et experts filières DEPHY dans le dispositif.

Dans le cadre du renouvellement du réseau Ferme, ces orientations induisent les évolutions suivantes :

- évolution des missions des ingénieurs territoriaux : diminution du temps dédié à l'accompagnement des IR (qui seront moins nombreux), augmentation du temps dédié au transfert et au rayonnement des savoirs issus de DEPHY, en particulier envers les CATAE, augmentation du temps dédié aux interactions avec les démarches de territoires ou de filières. Pour répondre à l'élargissement de ces missions, et si le disponible budgétaire le permet, l'augmentation des moyens alloués aux ingénieurs territoriaux sera étudié ;
- évolution des missions de la CAN pour développer son appui aux ingénieurs territoriaux dans ces nouvelles missions.

Axe 3 – Un réseau DEPHY doté d’une organisation et d’un fonctionnement interactif, agile et efficace

Orientation 6 : poursuivre la collaboration multipartenariale au sein de DEPHY, et assurer une animation interactive et dynamique de l’ensemble du réseau

Points clé de la concertation menée en 2020 :

- un réseau dont la structuration est jugée efficace ;
- un caractère multipartenarial et inter-réseaux de développement faisant sa force ;
- une diffusion des informations issues de Dephy pouvant être améliorée, en particulier au niveau régional.

Maintenir une organisation neutre permettant aux différents réseaux de R&D d’être représentés et de partager leurs expériences : supervision assurée par l’Etat au niveau national (pilotage du comité stratégique DEPHY-30 000 par le MAA et le MTE, suivi rapproché de l’activité de la CAN, validation du recrutement du chef de projet DEPHY, validation des demandes de financement et rapports d’activité nationaux) et régional (renforcement des relations entre la DRAAF, la CRA et les membres de Dephy en région, information systématique des DRAAF sur les recrutements des ingénieurs réseau et ingénieurs territoriaux DEPHY, suivi des conventions régionales, validation des rapports régionaux, déclenchement de sanctions éventuelles en cas de dysfonctionnement/procédure d’alerte).

Adapter, selon un processus d’amélioration continue, la structuration du réseau et les missions relatives à chaque membre du réseau : coordinateurs nationaux, experts filières, ingénieurs territoriaux (particulièrement en lien avec l’évolution des missions des animateurs Ecophyto et coordinateurs de la capitalisation des CATAE), ingénieurs réseaux.

Assurer une animation du réseau favorisant les échanges d’expériences, la remontée rapide d’informations et la capitalisation des connaissances : réunions internes CAN-IT, IT-IR, séminaires régionaux, réunion CAN-MAA-DRAAF-CRA, formation des nouveaux IR.

Renforcer l’articulation du réseau Dephy en région pour accroître sa portée :

- resserrer les liens et améliorer la collaboration (si besoin en faisant évoluer les missions de chacun) entre ingénieurs territoriaux, animateurs Ecophyto et coordinateurs de la capitalisation des CATAE en chambre régionale d’agriculture ;
- accroître les échanges avec les chefs de projets Ecophyto en DRAAF et DREAL ;
- améliorer la transmission des données et informations au niveau régional.

Afin de faire référence et de rester en avance dans la transition vers une agriculture à bas niveau de phytos, le réseau DEPHY se doit d’être innovant et proactif y compris dans l’animation du réseau lui-même : expérimentation de procédés d’animation et de communication innovants, et capitalisation des expériences.

Orientation 7 : améliorer le rapportage et le fonctionnement budgétaire pour l'adapter au fonctionnement pluriannuel et évolutif du réseau

Points clé de la concertation menée en 2020 :

- une action structurante et pluriannuelle du plan Ecophyto doté d'un mode de financement annuel,
- un système de conventionnement pyramidal lourd et complexe à piloter engendrant des délais de signature et de versement longs et des difficultés de trésoreries pour les bénéficiaires,
- un niveau de sous-consommation restant élevé malgré les améliorations apportées, dont une majeure partie est inhérente à la structuration du réseau et des conventionnements, des rapports d'activités lourds et peu utilisés.

Étudier les pistes d'amélioration suivantes puis mettre en œuvre celles qui s'avèrent concluantes, en profitant notamment du renouvellement du réseau Ferme en 2022 :

- conventionnements pluriannuels permettant de réduire mécaniquement les sous-consommations annuelles ;
- accompagnement des bénéficiaires pour améliorer les estimations des besoins budgétaires ;
- modification de la structure des conventions pour rendre plus fluide leur gestion (limiter les avenants, anticiper le turn over des ingénieurs réseaux) tout en maintenant les garanties de bonne utilisation des crédits publics ;
- amélioration des circuits de signature : anticipation, travail en temps masqué, suivi plus rigoureux ;
- révision des modalités de rapportage : actualisation de la liste des indicateurs d'évaluation, refonte du rapport national en envisageant la réalisation d'un document plus court et communiquant réutilisable lors d'événements de communication, homogénéisation voire refonte des rapports régionaux.